et à en disposer à sa guise. La compagnie estime qu'au cours des cinq prochaines années, à compter de 1958, elle devra faire face aux dépenses de construction suivantes: 191 millions, 204 millions, 197 millions, 189 millions et 181 millions, soit un total de 962 millions de dollars. Certains députés pourront se demander aussi où la compagnie prendra les 462 millions de dollars supplémentaires. La compagnie estime que, grâce à cet accroissement de capital-social elle pourra utiliser son actif pour emprunter le reste, de sorte qu'avec une augmentation de capital-social de 500 millions de dollars, elle envisage pouvoir dépenser 962 millions dans les cinq prochaines années, à compter de 1958.

Je viens de donner le détail des dépenses que la compagnie prévoit faire au titre de la construction. La compagnie prévoit qu'elle devra payer 1 million de dollars en droits de passage, 66 millions pour des terrains et des immeubles, 339 millions pour de l'outillage de bureau, 236 millions pour de l'outillage de postes, 281 millions pour des installations extérieures et 39 millions pour autre matériel.

Il est agréable parfois d'entendre certains chiffres; aussi, en ai-je d'autres à vous citer. En 1947, la compagnie s'est occupée de 165,000 appels interurbains par jour et en 1956, 317,000. En 1956, le total des appels locaux et interurbains s'est élevé à 18 millions par jour.

On doit beaucoup parler dans ce pays et je ne suis pas certain que ce soit toujours à la Chambre.

Je dirai à la Chambre que le projet de loi sera renvoyé au comité compétent, de sorte que, si les honorables représentants veulent poser des questions d'ordre technique, ils auront l'occasion de les adresser aux personnalités dirigeantes de la Compagnie de Téléphone Bell qui seront là pour y répondre. Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de proposer la deuxième lecture du bill.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le compte rendu de l'histoire, réalisations et des objectifs de cette compagnie par le député parrain du projet de loi. J'estime que le document a été préparé avec soin par les avocats de cette entreprise, parce qu'il semblait avoir une forme toute juridique.

Le projet de loi est très important. Nous nous trouvons en face d'une entreprise privée qui demande à la Chambre la permission d'augmenter son capital-social de 500 millions de dollars. En réalité, la mesure autorise une exploitation valant un milliard de dollars par une entreprise privée sur laquelle la Chambre n'a guère d'influence. Je ne nierai pas la nécessité d'étendre les services de cette compagnie dans la partie du Canada

supplémentaire, si on l'autorise à l'augmenter et à en disposer à sa guise. La compagnie estime qu'au cours des cinq prochaines années, à compter de 1958, elle devra faire face aux dépenses de construction suivantes: 191 millions, 204 millions, 197 millions, 189 millions et 181 millions, soit un total de 962 millions de dollars. Certains députés pourront se de-

Si l'on fait des recherches dans les archives de la division des enquêtes sur les coalitions, ici et ailleurs, et si l'on prend connaissance de l'histoire des monopoles au Canada, on apprendra bien des détails et bien des incidents peu réjouissants. Toute l'histoire des coalitions dans notre pays est marquée de procédés contraires à l'éthique. Le ministre de la Justice (M. Fulton) a porté, l'autre jour, le fait à notre attention dans une déclaration relative aux poursuites qu'on envisageait d'intenter à une prétendue coalition dans notre pays.

On n'a qu'à prendre connaissance du nombre relativement insignifiant d'enquêtes et de poursuites par rapport au nombre des coalitions existant au Canada pour se rendre compte que ce genre d'exploitation, n'est pas, de l'avis de notre parti et de celui d'un nombre toujours croissant de Canadiens, dans l'intérêt de notre population. Il n'est donc pas étonnant que le public devienne de plus en plus méfiant à l'égard de l'expansion considérable de ces monopoles. Nous savons tous que les récentes révélations à propos de l'accaparement des sociétés de pipe-lines, de leur financement et des bénéfices réalisés par une poignée de particuliers,-bénéfices que les consommateurs canadiens devront payer, -accroissent cette inquiétude de jour en jour.

Normalement, monsieur l'Orateur, je suis très calme et posé; mais je m'étonne des lettres que je reçois de gens qui, même soutiens du parti ministériel, manifestent de l'inquiétude au sujet de la mainmise grandissante qu'un très petit nombre de particuliers exercent sur notre économie. journaux de tout le pays en parlent également dans des éditoriaux. Il suffit de lire ce que publiaient récemment la Free Press, le Telegram, de Toronto, si je me rappelle bien, et le Sun, de Vancouver, pour se rendre compte que même ces journaux orthodoxes deviennent conscients de l'opinion publique à cet égard et reflètent cette opinion au point de traiter cette question. Les coalitions qui se produisent dans le transport du gaz et du pétrole, ainsi que dans d'autres services d'utilité publique et la mise en valeur de nos ressources naturelles, suscitent le lancement de combinaisons financières de plus en plus